



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-deuxième session

1^{er}-5 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général a) : Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Déclaration présentée par le Centre africain de recherche industrielle, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2019/1.

² La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Contribution du PACIPD au suivi et à l'examen de l'Agenda 2030 du Développement

Il y a 24 ans passés qu'a eu lieu au Caire en Égypte, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) sous le thème : « Les rapports entre les populations, la croissance économique soutenue et le développement durable » à laquelle ont pris part 197 Chefs d'État et des Gouvernements qui ont adopté un programme d'action (PA) assorti de 15 principes focalisés sur la population, la croissance économique et le développement. Ce PA vise un changement radical dans la réflexion mondiale sur les questions liées à la population et au développement.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU, à l'occasion de sa session annuelle, adopta l'Agenda 2030 du développement durable qui contient 17 objectifs que les chefs d'État se sont engagés d'exécuter pendant les 15 ans à venir.

Quant à la contribution ; logiquement, c'est l'Agenda 2030 qui serait depuis sa conception, son élaboration, jusqu'à sa mise en œuvre, une contribution au Programme d'Action de la CIPD et non l'inverse en considération que, l'évaluation du Plan d'action, vieux de 24 ans, devrait donner lieu à l'élaboration d'un autre programme de remplacement dont les faiblesses et les échecs feront l'objet de correction et les avancées, des acquis à préserver et à renforcer. C'est le programme récent (Agenda 2030) qui contribue à la réussite de l'antérieur, l'ancien (PACIPD).

Notre contribution tient compte de cette observation.

A la lecture attentive de ces deux programmes, nous relevons ce qui suit :

Il y a convergence de la finalité de deux programmes : « Préserver l'avenir de l'humanité ». D'où l'appel à l'engagement de tous les pays d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement national qui promeuve l'amélioration des conditions de vie des individus.

PACIPD Agenda 2030 du Développement

Beaucoup plus centré sur le développement dans le sens de la procréation comme on le constate du chapitre IV : Égalité entre les sexes et promotion des femmes jusqu'au chapitre IX : Population, développement et éducation, avec des sous titres tels que : promotion des femmes, des filles, rôle de la famille, composition de la famille, appui socio-économique à la famille, taux de fécondité, de morbidité, de natalité, enfants et adolescent, population autochtone, handicapés, planification familiale, maladie sexuellement transmissible, sexualité, santé maternelle, santé de la mère, VIH, maternité sans risque, Répartition de la population, urbanisation et migrations internes, accroissement de la population dans les grandes agglomérations, migrations internationales, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées, éducation, population et développement durable, information, éducation et communication en matière de population.

Faiblesses

Le PACIPD n'a pas donné beaucoup d'importance à la recherche-développement. Quelques actions de recherche pas très significatives au chapitre XII où on peut lire Collecte, analyse et diffusion des données de base, Recherche sur la santé en matière de reproduction, Recherche sociale et économique.

La mise en œuvre du plan d'action de la conférence internationale sur la population et le développement assure le bien-être de l'homme et pousse ce dernier à

la procréation. Les projections de l'ONU de cette période se confirment. 1994 : Population totale sur la planète, 5,6 milliards ; 2015 : 7 milliards, il y a forte probabilité qu'elle atteigne 11,9 milliards en 2050, même plus à l'allure actuelle. Les ODD ont une vision globale de problèmes de la vie sur la planète. Ils attirent l'attention sur l'épuisement des ressources et la préservation de l'environnement comme on peut le constater dans les objectifs suivants : élimination de la pauvreté, agriculture durable, éducation de qualité, apprentissage tout au long de la vie, accès à l'énergie, à l'eau potable et à l'assainissement, infrastructure résiliente, villes sûres et durables, modèle de production et de consommation durable, lutte contre le changement climatique, protection des océans, et mers, durabilité des forêts, de la biodiversité, appuyer tous par un partenariat mondial afin de l'atteinte de ces objectifs.

C'est une grande contribution qu'apporte l'agenda 2030 du développement durable – qui vise à transformer le monde à l'horizon 2030 – au Plan d'action de la conférence Internationale sur la population et le développement.

L'accroissement de la population mondiale jusqu'à 11,9 milliards causera beaucoup des préjudices à la nature, notamment la crise alimentaire, de logement qui, à leur tour, provoqueront des migrations intenses, des conflits fonciers, etc. voilà ce à quoi s'attaquent les Objectifs de développement durable.

Faiblesses

Les ODD ne déterminent (précisent) pas quelles action entreprendre pour atteindre tel ou tel autre objectif.

Par exemple, réduire la pauvreté sous toutes ses formes ne dit pas le comment. Dans les cibles, il serait important de déterminer par exemple que la réduction de la pauvreté passe par la création des emplois (donner du travail au chômeurs) par l'État et les privés ; l'entreprenariat étant une autre voie de sortie – afin d'occuper les chômeurs. Ce qui fait défaut dans les cibles tel que présentés.

Nous tenons à présenter les félicitations l'AG des Nations Unies et les Experts qui ont eu une vision lointaine des problèmes de la planète.

Il est utile de signaler que les deux programmes sont restés muets quant aux actions à entreprendre pour atteindre les objectifs. Il est certain que chaque pays a ses propres réalités. Les environnements diffèrent aussi, de sorte que les actions ne soient pas transposables. Néanmoins, les actions de portée générale qui existent devraient apparaître dans les documents.